

RAPPORT N° 99/7-02
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION D'UNE PLACE
(intersection Rues Leclerc / Dodu)

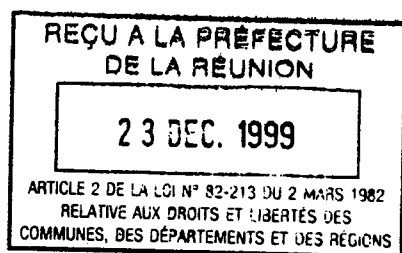
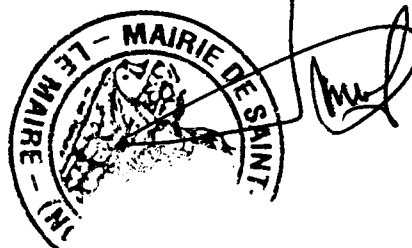
A l'occasion de l'inauguration du Plateau Piéton, il a été proposé de dénommer officiellement la place située devant la Poste centrale, à l'intersection des Rues Maréchal Leclerc et Juliette Dodu.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition suivante :

«PLACE DE LA POSTE».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/7-02
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

DENOMINATION D'UNE PLACE
(intersection Rues Leclerc / Dodu)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-02 du Maire, présenté par Monsieur Ismaël SAFLA, Conseiller Municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la dénomination de la place située à l'intersection des Rues Maréchal Leclerc et Juliette Dodu :

«PLACE DE LA POSTE».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

